

Service Interne de Prévention et protection au travail.

*Fiche technique « salle de psychomotricité ».*

1. Indications d'informations générales :
  - 1.1. Les normes ;
  - 1.2. Normes européennes pertinentes pour l'aménagement de votre salle ;
  - 1.3. Contrôles légaux.
2. Aménagement de l'espace :
  - 2.1. L'espace ;
  - 2.2. Le sol ;
  - 2.3. L'éclairage ;
  - 2.4. L'acoustique ;
  - 2.5. Chauffage ;
  - 2.6. L'entretien
  - 2.7. Le module sensori-moteur.



Service Interne de Prévention et de Protection du Travail

Avenue de Gaulle, 102 - 7000 MONS

Tél. 065/38.22.10

Fax : 065/38.25.70

E-mail : [www.hainaut.be/securite/sippt](http://www.hainaut.be/securite/sippt)

## 1. Indications d'informations générales :

Ce document contient des données relatives :

- Aux codes de comportement en matière de sécurité des produits qui sont en vigueur dans le secteur concerné ;
- À l'état de la connaissance professionnelle et de la technique ;
- À la sécurité que les utilisateurs sont en droit d'attendre.

Comme visées à l'article 3, § 2 de la loi du 9 février 1994 relative à la sécurité des produits et des services.

Ce document peut être utilisé pour évaluer s'il est satisfait à l'obligation générale de sécurité.

### 1.1. Normes :

Les normes sont des directives techniques minimales qui indiquent « l'état de la technique ».

Depuis pas mal de temps, des normes uniformisées (harmonisées) sont en préparation au niveau européen. Ces normes sont basées sur les normes nationales existantes, remplacent celles-ci et sont publiées sous le nom : EN (Normes européennes).

Les produits visés par une norme portent le marquage CE et sont conformes aux normes de fabrication et de sécurité en vigueur délivrées par les laboratoires indépendants agréés.

### 1.2. Normes européennes pertinentes pour l'aménagement de votre salle :

En matière de sécurité pour l'aménagement de votre salle de psychomotricité ou l'aménagement de votre aire de jeux, plusieurs normes pertinentes sont retenues. La réglementation, par contre, ne détermine pas les directives techniques mais fixe un certain nombre d'obligation de résultat. Notamment les aires de jeux et les équipements d'aires de jeux doivent atteindre un niveau de sécurité bien déterminé. La manière d'atteindre ce niveau est libre.



Normes européenne EN 71 : Sur la sécurité des jouets : tests sur les propriétés physiques du matériel (stabilité, tenue aux chocs, aux chutes, aux tractions dans les conditions d'utilisations les plus défavorables), essais d'inflammabilité, tests chimiques...



Normes européenne EN 1021-1 et 2 : Inflammabilité des mobiliers et sièges rembourrés.

## Fiche technique « salle de psychomotricité ».



*Normes européenne EN 1021-1 et 2* : Afin de bien adapter l'équipement scolaire à des dimensions et une ergonomie adaptée à chaque âge.



*Normes européenne EN 12503-1-4-5-6* : Vérification de l'absence de risque de coincement, de la solidité, de la stabilité pour les enfants de 0 à 12 ans. *Sécurité des équipements d'aires de jeux.*



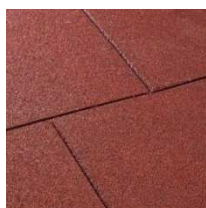
*Normes européenne EN 1176* : *Sécurité des équipements d'aires de jeux.*



*Normes européenne EN 12503-1-4-5-6* : Sur les tapis de gymnastique.



*Normes européenne EN 913 et EN 12346* : Exigences générales de sécurité et les méthodes d'essais applicables à tout le matériel de gymnastique (Espaliers, échelles et cadres à grimper,...).



*Normes européenne EN 1170* : Exigences générales pour les revêtements de sols absorbants (exigence sur la capacité d'atténuation de l'impact adaptée à la hauteur de chute libre).

### Remarque importante :

Lors de leur réception, tous les matériels doivent être accompagnés d'une « instruction d'utilisation » ou « notice d'emploi » délivrée par le fabricant et comportant entre autre, des informations sur l'entretien et la maintenance.

### 1.3. Contrôles légaux :

A confier à « une personne compétente », soit interne, soit externe : éventuellement à un Service Externe de Contrôle Technique (SECT). Pour plus d'information au sujet

## Fiche technique « salle de psychomotricité ».

des SECT, vous pouvez visiter notre site [www.hainaut.be/securite/sippt](http://www.hainaut.be/securite/sippt) (contrôle obligatoire en 10 questions).

Description :	Réf. Légale :	Périodicité :	Remarque :	Nombre :
Murs d'escalade	A.R. équipements sportifs Loi du 09/02/1994	A définir : avis du comité BET*		
Poutres	A.R. équipements sportifs Loi du 09/02/1994	A définir : avis du comité BET*		
Panneaux de basket	A.R. équipements sportifs Loi du 09/02/1994	A définir : avis du comité BET*		
Espalier	A.R. équipements sportifs Loi du 09/02/1994	A définir : avis du comité BET*		
Bancs suédois	A.R. équipements sportifs Loi du 09/02/1994	A définir : avis du comité BET(*)		
Balançoires	A.R. du 28/03/2001	A définir : avis du comité BET(*)		
Toboggans	A.R. du 28/03/2001	A définir : avis du comité BET(*)		
Equipements combinés	A.R. du 28/03/2001	A définir : avis du comité BET(*)		

*\*Comité Bien-être au travail.*

## **2. Aménagement de l'espace :**

### 2.1. L'espace :

La salle de psychomotricité doit être suffisamment spacieuse pour permettre l'accueil d'un groupe d'enfants, ainsi que le déroulement d'activités motrices dynamiques (course, sauts, jeux de balles notamment).

### 2.2. Le sol :

Souple, pas de revêtement dur et froid, doit convenir pour glisser et rouler. Si des dalles en caoutchouc sont utilisées comme surface, celle-ci doivent présenter une capacité d'atténuation de l'impact adaptée à la hauteur de chute libre.

### 2.3. Eclairage :

Lumière : lumineux (lumière du jour) attention pas de lampes qui pendent.

### 2.4. Acoustique :

Acoustique : sans résonance, insonorisation par rapport à l'extérieur.

### 2.5. Chauffage :

Chauffage : Le local doit pouvoir être aéré et chauffé en suffisance (chauffage réglable jusqu'à 22°).

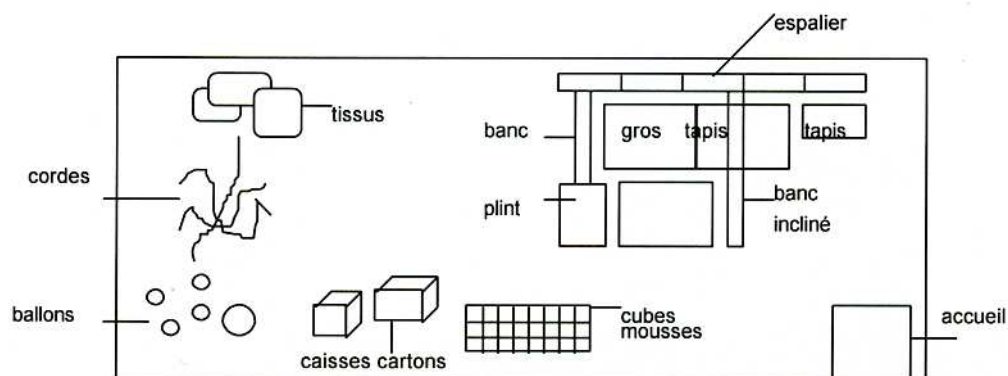
### 2.6. L'entretien :

Doit être propre et salubre pour les activités au sol. Lavabo dans la salle de mouvement ou à proximité. Toilettes à proximité immédiate.

2.7. Le module sensori-moteur :

Il peut se construire avec le matériel classique de la salle de gymnastique, *bancs, tapis, plint, espalier, gros mousse, etc ...*

Voici un exemple d'aménagement de salle :



Le module se transforme en fonction de l'âge, des capacités, des désirs des enfants, mais également avec l'objectif de leur proposer un lieu d'expérimentation riche.

2.7.1. Stock de base :

Voici un exemple de matériel pouvant être utilisé dans une salle de psychomotricité :

- Bancs ;
- Trampoline ;
- Divers matelas ;
- Matériel en caoutchouc (carrés, cylindres, pyramides) ;
- Toupie géante ;
- Tunnel ou tubes pour ramper ;
- Matériel à bascule ;
- Balles (de physiothérapie, de thérapie médicale, de gymnastique, de jonglerie, en caoutchouc/mousse ...) ;
- Bâtons en bois, plots en bois ;
- Cerceaux ;
- Cordes diverses ;
- Assortiment d'instruments de musique (percussion, mélodiques et harmoniques) ;
- Couvertures et foulards de tailles et de matières différentes ;
- Petits sacs de sable ;
- Marionnettes ;
- Matériel de bricolage ;
- Outils pour écrire/dessiner/peindre ;
- Pâte à modeler ;
- Livres d'enfants ;
- ....